

HCTISN – GROUPE DE SUIVI « CONCERTATIONS CIGÉO »

ACTIONS DE CONCERTATION A L'ETUDE

Cédric Messier

Directeur des déchets, des installations de recherche et du cycle

CONTEXTE

Action HAMAVL.4 (projet de 5^{ème} PNGMDR)

Définir les modalités de concertation autour du projet de centre de stockage Cigéo pour la période débutant à compter du dépôt de la DAC de Cigéo et s'achevant à l'enquête publique associée.

Le ministère chargé de l'énergie et de la sûreté, l'ASN et l'Andra, proposeront un cadrage des concertations qui seront menées sous leurs égides respectives. Ce cadrage aura vocation à être décliné lorsque la phase de recevabilité du dossier de DAC aura été menée et que le Plan directeur d'exploitation de Cigéo (PDE) aura été mis à jour. Il sera construit et décliné en cohérence avec les actions menées sous le patronage du HCTISN.

SOMMAIRE

1. Processus d'instruction et identification des opportunités
2. Moyens et public accessible
3. Tableau récapitulatif des propositions de l'ASN



DÉROULÉ DE L'INSTRUCTION

Etapes du processus d'instruction d'une demande d'autorisation de création d'une installation nucléaire de base

- a) Recevabilité (information)
- b) Elaboration de la saisine de l'IRSN (concertation)
- c) Instruction technique (information)
- d) Elaboration de la(des) saisine(s) des groupes permanents d'experts (concertation)
- e) Elaboration de l'avis de l'ASN au titre du L 542-10-1 (information et consultation)

ACTIONS DE CONCERTATION A L'ETUDE

Elaboration des saisines de l'IRSN et du GP : L'ASN cadre l'instruction technique du dossier

Actions de concertation possibles sur les orientations des saisines

Quand ? Après la recevabilité et avant de saisir l'IRSN, avant de saisir les GPE

Sur quoi ? La définition des thématiques et des orientations des saisines

Prise en compte des résultats : **compléter, prioriser et pondérer les thématiques de l'instruction technique dans la rédaction de la saisine.**

Comment ? Travailler en format « ateliers » et/ou créer un sous-GT du GT PNGMDR

ACTIONS DE CONCERTATION A L'ETUDE

e) Avis de l'ASN au titre du L 542-10-1

Accompagner par de l'information la mise en consultation du projet d'avis

Quand ? A l'issue de l'instruction par les GPE et au moment de la publication du projet d'avis

Quoi ? Contenu de l'avis

Comment ? Organisation d'un webinaire ou d'une réunion publique parallèlement à la mise en consultation du projet d'avis avec une session de question/réponse

INFORMATION : MOYENS ET PUBLIC

Vecteurs possibles pour les actions d'information :

Site internet ASN (tout public)

Lettre périodique d'information ASN

Site Internet dédié Cigéo (tout public)

GT PNGMDR

ANCCLI et CLIS de Bure

CONCERTATION ET DIALOGUE TECHNIQUE : MOYENS ET PUBLIC

Lieux possibles pour les actions de concertation :

- Ateliers avec participation des parties prenantes, notamment des membres de l'ANCCLI, du CLIS de Bure et des CLI concernées par la problématique de déchets HA et MA-VL
- Création d'un sous-GT du GT PNGMDR

Merci de votre attention